80e Année. — N° 62. LE NUMÉRO : 20 CENTIMES DIMANCHE 3 MARS 1935.

Le Dimanche du Roubaix-Tourcoing
Hebdomadaire — Illustré —
Six pages d'actualités — de contes — et deux feuilletons intéressants
20 cent. à tous nos vendeurs et dépositaires.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED RESOUX

ABONNEMENTS : Nord et limitrophes : 3 mois 22.00 ; 6 mois 40.00 ; 1 an 76.00. Autres départements : 3 mois 25.00 ; 6 mois 45.00 ; 1 an 90.00. Belgique : 3 mois 25.00 ; 6 mois 45.00 ; 1 an 90.00. Union Postale : Tarif A : 3 mois 35.00 ; 6 mois 70.00 ; 1 an 140.00. Tarif B : 3 mois 50.00 ; 6 mois 100.00 ; 1 an 200.00.

RÉDACTION, ANNONCES : ROUBAIX, 69 à 71, Grande-Rue. Tél. 237.52, 237.53, 237.54. TOURCOING, 25, Rue Carnot. Tél. 37. LILLE, 3, rue Faidherbe. Tél. 500.51. PARIS, 22, Boulevard Poissonnière. Tél. Provence 17.26. ROUBAIX, 105, rue de la Epeule. Tél. 3.44.

CHÈQUES POSTAUX : 67 LILLE

L'industrie des faux tableaux

Le procès des faux Millet a appelé l'attention sur l'industrie des faux tableaux: industrie qui a pris à notre époque de singuliers développements, mais qui ne fut point seulement d'aujourd'hui. Ces sortes de méfaits furent de tous les temps ; et la garde qui veillait aux barrières du Louvre n'en a même pas défendu les rois. Louis XIV — oui, Louis XIV lui-même ! — fut victime d'un truqueur ; le peintre Boulogne lui vendit de faux Guido, si parfaitement imités du reste, que Mignard qui, pourtant, s'y connaissait, y fut trompé.

J'ai connu, à Montmartre, il y a un quart de siècle, environ, un peintre qui bien qu'assez habile, n'avait jamais pu se faire admettre au Salon et avait fini par engager ses services chez un entrepreneur de faux tableaux.

Il imitait de préférence Téniers, Yan Steen, Van Ostade et tous les peintres de la joie populaire des Flandres. A l'aide de gravures reproduisant les œuvres de ces maîtres, il composait son tableau. C'était tantôt une kermesse, tantôt une scène d'intérieur, tantôt un type de la rue, un remouleur, un joueur de vielle, ou une fête de village, ou une scène de cabaret. Son tableau peint, non point sur une toile, mais sur un panneau de bois provenant de la démolition de quelque vieux bahut, il le portait au brocanteur qui le lui avait commandé et qui se chargeait de donner à l'œuvre son cachet d'authenticité.

Pour cela, le faux Van Ostade ou le faux Téniers était d'abord barbouillé avec une sorte de jus noir, du brou de noix, je crois ; on le tamponnait ensuite à l'aide d'une brosse à dents légèrement trempée dans l'encre de Chine, et cela figurait à merveille les traces que laisse le passage des mouches sur les vieux tableaux.

Cela fait, le «chef-d'œuvre» demeurait quelques heures suspendu dans une large cheminée, au-dessus d'un feu de bois vert. Une fois bien enfumé, on le dépendait et on l'enduisait d'un vernis épais mais clair de teinte ambrée. Et ce n'était pas tout : on le mettait encore au four afin que le vernis, fendillé par la chaleur, donnât l'impression de fines craquelures dont le temps couvre comme d'un réseau les toiles anciennes.

Enfin, l'œuvre était parfaite et vous aviez le Van Ostade, le Téniers ou le Jan Steen le plus authentique que l'on eût pu imaginer.

— Et, demandai-je, où vont tous ces tableaux truqués ?

— Ils vont, me répondit-on, dans les collections étrangères, dans de grands musées, et surtout en Amérique.

« Surtout en Amérique ! ». Etonnez-vous après cela de l'affirmation de ce grand marchand de tableaux parisien qui prétendait, il y a quelques années, que l'Amérique possédait cinq mille sept cent quatre-vingts Rembrandts...

Tous authentiques, naturellement !

Pour authentiquer les faux tableaux qu'ils expédient par delà l'océan, les marchands indélicats ont parfois des trucs impayables. Voici, à ce propos, une histoire qui me fut contée naguère et qui, si elle n'est pas vraie, est, ma foi, joliment bien trouvée.

Un de ces industriels commande un jour à un jeune artiste la copie d'un Rembrandt d'un de nos musées. Ce tableau était de ceux que le maître avait signés de son nom entier, Rembrandt Van Ryn, écrit au bitume à droite du panneau, suivant son habitude, et qu'il avait datés.

— Je veux, dit le marchand à l'artiste, une copie parfaite et complète ; n'oubliez pas la signature et reproduisez-la telle quelle.

Le peintre exécute la commande et fait une copie très poussée. Il l'apporte au marchand.

Celui-ci s'extasie :

— Parfait ! s'écria-t-il, parfait !... Je suis très content. Et même je trouve cela si bien que je ne veux pas vous priver du plaisir de signer cette copie. Recouvrez donc la signature de Rembrandt et mettez-y la vôtre.

L'artiste, flatté, passe une couche de peinture sur le nom du maître hollandais, signe et s'en va, ayant touché le prix de son travail.

Le marchand fait alors subir au tableau toute la série de maquillages que nous avons décrits plus haut ; et, quelques mois plus tard, il expédie l'œuvre en Amérique.

Or, on sait qu'à la douane américaine les œuvres des maîtres anciens payent 20 p.c., de leur valeur. Le tableau avait été déclaré comme une copie sans valeur et, par conséquent, ne devait payer qu'un infime droit d'entrée.

Mais en même temps que le faux Rembrandt débarquait à New-York, une lettre anonyme prévenait le chef de la douane que le tableau qu'on lui présenterait comme une copie était un original, une œuvre du plus grand prix qui valait six cent mille francs au bas mot, et que la signature du copiste n'avait été mise là que pour l'égarer et voler le fisc américain.

« Grattes légèrement la peinture à droite du tableau, et vous trouverez la signature authentique de Rembrandt », conseillait l'auteur de la lettre.

Ainsi fit le douanier. La signature du maître apparut en effet. Le tableau fut taxé à cent vingt mille francs. L'histoire fit du bruit. Et le tableau entra triomphalement à New-York. Le lendemain, un riche amateur l'achetait six cent mille francs.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que la lettre anonyme était l'œuvre du marchand lui-même qui, ayant trouvé ainsi le moyen de faire authentiquer par les douanes son faux tableau, en tirait, par cette supercherie, la somme, énorme — car c'était avant guerre — de quatre-cent quatre-vingt mille francs...

ERNEST LAUT.

Les méfaits de la tempête

Voici l'aspect pitoyable que présentait un hangar de dirigeable au centre aéronautique de Rochefort après la tempête. Les tôles furent emportées et un ballon fut gravement endommagé. (Ph. N.Y.T.)

— LE PROCÈS DU BANDIT CORSE SPADA —

Dans quelques jours va s'ouvrir, à Bastia, le procès de Spada, le dernier bandit « d'honneur » de la Corse

VOICI SPADA AU TEMPS OU SA « ROYAUTÉ » S'ÉTENDAIT SUR TOUT LE MAQUIS DE L'ILE DE BEAUTÉ (Ph. Keystone-France.)

Deux ans de prison à Mariani

Hier, samedi, à 17 h. 15, au cours de l'audience ordinaire, le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans les deux affaires dans lesquelles Mariani était inculpé seul et dans l'affaire où il était inculpé avec son collègue Hamel.

Le tribunal retient à l'actif de Mariani un coup de tête et le fait d'avoir placé son revolver sur la personne de son antagoniste ; quant à Hamel, il est retenu à son encontre un coup de pied.

Le tribunal discerne une circonstance aggravante dans la qualité des deux inculpés, inspecteurs de la brigade mobile. Le caractère peu grave des violences est une circonstance atténuante.

Un mois à Mariani ; huit jours à Hamel.

Mariani est acquitté du fait Rœlandt qui affirmait lui avoir remis une somme de 1.000 francs en vue du paiement d'une traite. Le tribunal estime que la preuve par témoins ne peut être admise pour une somme dépassant 500 fr. et il acquitte Mariani.

Pour le fait Crespat, le tribunal estime que les manœuvres de Mariani ont produit une impression profonde sur le plaignant qui pleurait par suite de l'inquiétude que lui avait inspirée le policier. L'abus d'une qualité vraie constitue une manœuvre frauduleuse et c'est pour ces motifs que Mariani s'entend condamner à deux années d'emprisonnement et priver pendant cinq ans de ses droits civils, familiaux et politiques.

Le 9 mars, on le sait, le Tribunal aura à prononcer son jugement pour l'affaire des timbres fiscaux, jugement qui intéresse non seulement Mariani, mais ses quatre co-inculpés.

M. Kemal Ataturk :: est réélu président :: de la République turque

(Ph. N.Y.T.)

M. KEMAL ATATURK (*Mustapha Kemal*) *a été réélu président de la République turque*

La garde du Prince de Galles

LE PRINCE DE GALLES PASSE EN REVUE UN GARDE [illegible]

Devant la Cour martiale de Vienne, Rintelen va répondre du complot qui coûta la vie au chancelier Dollfuss

Huit mois se sont écoulés depuis les événements sanglants qui bouleversèrent la capitale autrichienne, la révolte nationale-socialiste, l'assassinat du docteur Engelbert Dollfuss, chancelier fédéral d'Autriche, et la tentative de suicide de son adversaire, le docteur Anton Rintelen.

Hier samedi, Anton Rintelen a comparu devant le Conseil de guerre.

De bonne heure, le public afflue à l'entrée de la salle à la Cour d'assises du premier tribunal de Vienne où sous la présidence du général Oberweger, se réunit la cour martiale. De nombreux factionnaires, baïonnette au canon, gardent toutes les issues.

Le contrôle est rigoureux, les policiers fouillent les assistants à l'entrée. Le public se compose surtout de journalistes, et de quelques personnalités triées sur le volet. Sur la table du tribunal se dresse, selon l'usage, un crucifix encadré de deux cierges ; au-dessus des juges, plane une fresque monumentale symbolisant la prestation de serment.

Un fauteuil à roulettes est aménagé pour recevoir l'accusé qui est encore en traitement à l'hôpital des prévenus.

A 9 h. 25, M. Rintelen fait son entrée, fortement appuyé sur une canne, le bras gauche en écharpe, accompagné d'un policier. Assisté de son avocat, il prend place sur le fauteuil et déplie quelques papiers sur une petitetable. L'ancien ministre, les yeux baissés, présente une physionomie amaigrie ; son visage est quelque peu contracté.

A 9 h. 45, la Cour militaire fait son entrée.

Le président Fryda dirige les débats. Le procureur Tuppy donne ensuite lecture de l'acte d'accusation.

Il reconnaît, toutefois qu'il y a quelque difficulté à établir que Rintelen a été en rapports avec les conjurés. Le 25 juillet, à 13 heures, les conjurés firent annoncer par radio « le gouvernement Rintelen ». Presque tous les conjurés se sont réclamés de Rintelen et ils se préparaient à le recevoir à la chancellerie comme chef du gouvernement.

Rintelen, de son côté, allègue, pour défense qu'au sein du Cabinet Dollfuss il avait négocié avec les nazis et que, de ce fait, ceux-ci abusèrent de son nom.

— Défense invraisemblable, dit le Procureur.

A Rome, où il était ministre d'Autriche, Rintelen eut des contacts avec un nazi militant du nom de Reinhardt Schmitz, relations que Rintelen avoue avoir cachées à son personnel.

Il est fait ensuite allusion à un certain antagonisme qui existe, dès l'origine, entre le chancelier Dollfuss et l'accusé ; son envoi à Rome ne peut qu'avoir contribué à l'aigrir.

Le 25 juillet, le docteur Rintelen, sollicité téléphoniquement par le directeur de l'émetteur de « Ravag », d'appeler la police à son secours se déclare incompétent. Prévenu téléphoniquement de l'abus [illegible] auprès du chancelier, il répond affirmativement, mais n'en fait rien. Arrêté le soir, il tente aussitôt de se suicider.

Il écrit à sa femme pour lui exposer sa situation et se réfère à la visite d'une personnalité mystérieuse qui sollicita son intervention en faveur des conjurés. Rintelen a tenu secret le nom de cet émissaire, ce qui atteste sa culpabilité. Malgré ses convictions religieuses même, il attenta à ses jours, ce qui est la meilleure preuve que, dans cette fatale journée, il sentait avoir joué — et perdu — une grande partie...

A la question d'usage, l'accusé répond :

— Je ne suis coupable en aucune manière.

Rintelen proteste avec vivacité contre l'allégation d'un certain antagonisme entre lui et le chancelier Dollfuss. Il affirme qu'il ne donna sa démission du cabinet Dollfuss que pour se consacrer plus efficacement à ses fonctions du gouverneur de la Styrie.

L'accusé est ensuite interrogé sur ses relations avec Reinhardt Spitzy. Ce Spitzy avait été condamné à Vienne et expulsé de l'armée fédérale autrichienne pour menées politiques. L'attaché militaire autrichien à Rome le fit discrètement surveiller. Ces circonstances n'ont pas empêché Rintelen d'en faire son compagnon habituel de promenades à Rome.

On en arrive à l'historique journée du 23 juillet. Les débats portent sur les coups de téléphone échangés par l'accusé, au cours de cette journée, avec M. Seipa, directeur de la station de radiodiffusion Ravag et avec M. Castiglioni. Il est également question du mystérieux émissaire nazi dont parle l'accusation.

Les débats s'achèvent sur le récit de l'arrestation de l'accusé qui évite toute précision chronologique.

— Mon indisposition a ceci de particulier, dit-il, qu'elle ne me permet pas de me rappeler ni les jours, ni les heures.

Les trois médecins experts déclarent que l'accusé donne des signes d'épuisement cérébral et qu'il n'est plus dans les conditions physiques nécessaires pour participer aux débats qui entrent dans une phase critique : celle de la tentative de suicide. Ils expriment l'espoir que l'accusé, après le repos dominical, pourra comparaître de nouveau lundi.

Les débats sont renvoyés à lundi matin.

A PROPOS DES SWEEPSTAKES

Les Associations de Mutilés et les Œuvres philanthropiques bénéficiaires du Sweepstake Luxembourgeois, avaient voulu faire savoir au public que, [illegible] d'une situation de fait, l'émission en cours du Sweepstake de la Croix-Rouge luxembourgeoise, organisé à l'occasion du Prix du Président de la République à Auteuil, ne fera l'objet d'aucune [illegible] et que le tirage aura lieu [illegible] le 12 avril.

BILLET PARISIEN

COMÉDIE PARLEMENTAIRE

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 2 mars (Minuit).

A la suite du vote extravagant émis vendredi soir par la Chambre au sujet du droit des femmes à être à la fois électrices et élues, la situation est la suivante : le vote par lequel la Chambre admet les femmes dans toutes les assemblées délibérantes, le Sénat compris, est chose acquise. La Commission du suffrage universel devant laquelle la question a été renvoyée ne reviendra pas sur ce vote lui-même, mais dès mercredi après-midi, elle étudiera les articles additionnels (vote plural, vote familial) au contre-projet Bracke adopté par l'assemblée. L'œuvre ne sera remise sur le métier que pour être complétée. Mais, qu'en restera-t-il, en définitive ?

Et c'est ici qu'il convient d'admirer la rouerie dont, en l'occurrence, ont fait preuve les socialistes. Battus sur le projet Paté qui prévoyait modestement l'admission des femmes dans les conseils municipaux, projet dont ils ne voulaient pas parce qu'il était susceptible d'être réalisé, ils se sont lancés dans une surenchère dont ils savent qu'elle va avoir pour effet de tout arrêter.

Jamais le Sénat n'acceptera de voter les textes envoyés par la Chambre. Il ne les examinera même pas et la Chambre le sait bien. C'est qu'il fallait donner le change sur les véritables mobiles du groupe socialiste. A cet égard, les parlementaires de la S.F.I.O. ont habilement manœuvré ; mais leur manœuvre n'est-elle pas précisément trop habile ? Ils ont montré leurs arrière-pensées à force de s'ingénier à les dissimuler.

Les femmes, ardentes propagandistes de la réforme, qui suivaient des tribunes la discussion de vendredi soir ne s'y sont pas trompées. Elles n'ont pas caché leur dépit. Elles ont compris qu'elles avaient été jouées par de faux amis. Ce fut pour elles une journée de dupes, et la duperie fut d'autant plus cruelle qu'elle apparut sous les fleurs.

Tout cela ne fut qu'une comédie parlementaire !

La réforme est ajournée pour longtemps. Que les femmes qui ont le légitime désir de prendre part à la République mettent donc à profit l'incident pour commencer à distinguer les hommes qui envisagent les intérêts du pays avec une réelle hauteur de vues, de ceux qui ne les considèrent que sous l'angle partisan et électoral.

R...

LE NOUVEAU BILLET DE 50 FRANCS :: ::

(Ph. Franco-Presse.)

LE PEINTRE SERVEAU

auteur du nouveau billet de 50 francs que la Banque de France va mettre en circulation.

Le Mardi-Gras les administrations chômeront

Paris, 2 mars. — Comme les années précédentes, les administrations publiques chômeront le mardi 5 mars, l'après-midi. Une permanence sera assurée.

— Les soldats italiens à Paris

(Cliché Photo-Presse.)

Le détachement de soldats italiens revenant de la Serre est allé déposer une énorme couronne sur la tombe du Soldat inconnu, sous la conduite de son chef le général Viscosi Praia et en présence du général Gouraud.

Un mouvement séditieux vite réprimé avait éclaté en Grèce la nuit dernière

Athènes, 2 mars. — Un mouvement séditieux a éclaté vendredi à l'arsenal de Salamine. Des officiers hostiles au gouvernement, ayant à leur tête le commandant Demesicha, sont parvenus à se rendre maîtres par surprise de l'arsenal et de quatre unités de la flotte de guerre.

Ce mouvement était préparé de longue main et devait coïncider avec une tentative de soulèvement des troupes de la garnison d'Athènes, et probablement aussi des autres villes.

A Athènes, les officiers séditieux ne sont parvenus à soulever aucune unité et les troupes sont restées fidèles au gouvernement.

Après une fusillade qui dura jusqu'à 1 h. 30 du matin, les séditieux ont capitulé.

Les troupes gouvernementales continuent à occuper les points stratégiques de la ville, les principaux ministères et l'immeuble des télégraphes, mais le mouvement est définitivement réprimé. Le bruit a couru qu'un mouvement analogue avait éclaté à Salonique, mais il est démenti de source officielle.

L'arsenal de Salamine a été réoccupé samedi matin par les troupes gouvernementales.

L'aviation militaire a pu mettre hors d'état un destroyer, qui est remorqué par un autre des navires en fuite.

Les marins mutins résistent avec énergie aux attaques aériennes ; on apprend qu'ils ont abattu deux avions.

Le gouvernement a mobilisé toute l'aviation et les pilotes ont reçu des ordres de continuer le bombardement des navires mutinés jusqu'à leur soumission ou jusqu'à ce qu'ils les aient coulés.

Le gouvernement, après avoir proclamé la loi martiale a fait annoncer aux mutins qu'ils seraient désormais considérés comme des pirates et traités comme tels.

Le matelot naufragé agrippé à un rocher près de Casablanca a pu être sauvé

Casablanca, 2 mars. — Même [illegible] lé le triste sort du canot de sauvetage de Casablanca, qui s'étant [illegible] secours d'une balancelle espagnole [illegible] *sala-II*, qui avait chaviré [illegible] fut retourné à son tour au moment [illegible] venait de sauver deux malheureux [illegible] vire en détresse.

On sait aussi qu'un Portugais [illegible] blanchi par l'âge, s'était agrippé à un roc, secoué et frappé par les [illegible] mer incessants.

Un avion tenta de lui lancer un [illegible] mais il ne put atterrir sur [illegible].

Le malheureux parvint à [illegible] l'épouvante, acharné à ne pas [illegible].

Une baraque montée par [illegible] caine, se porta ensuite en [illegible] qui est longuement [illegible] de l'entreprise. Après une [illegible] d'efforts surhumains, le bateau [illegible] arriver à proximité du rocher [illegible] sauveteur se jetant à la mer [illegible] aborder. Il lia une amarre au [illegible] extenué, qui put ainsi être [illegible] l'équipage à bord du canot.

C'est sain et sauf qu'il arrive à [illegible] salué par les applaudissements [illegible] foule immense qui avait assisté [illegible] ripéties angoissantes de ce sauvetage.

M. C.-J. Gignoux, commandeur de la Légion d'honneur

Le ministre du Commerce vient de décerner la croix de commandeur de la Légion d'honneur à notre éminent [illegible] M. Gignoux, directeur de la « [illegible] industrielle », et secrétaire général de la conférence économique de la France métropolitaine et d'outre-mer.

L'AFFAIRE DE CONTREBANDE D'ARMES DE BAISIEUX

Les polices belge et française recherchent une association de fraudeurs spécialisés

Nous avons relaté hier dans tous ses détails l'affaire de contrebande d'armes de Baisieux.

Chargé d'éclaircir cette curieuse affaire d'importation frauduleuse de matériel de guerre, M. Ceugnart, commissaire divisionnaire, chef de la police spéciale, a confié l'enquête à M. Richard, commissaire sous-chef et aux inspecteurs Gillet et Kervarec qui se sont rendus à [illegible] et se sont mis en rapport avec la police belge.

Commencées sur le territoire belge, les investigations se poursuivent [illegible] pidement à la collaboration avec les fonctionnaires belges.

Ainsi, que nous l'avons indiqué, le « conducteur » Doucerey qui [illegible] du lot saisi, n'est qu'un « [illegible] simplement lié ». Il n'en demeure pas moins le centre [illegible] de la [illegible] Flandre. Doucerey, 32 ans, [illegible] actuellement sans travail et [illegible] 110, route nationale à [illegible] n'était pas mal noté [illegible] première fois à ce genre [illegible] devait se terminer d'une [illegible] imprévue.

Il est certain que le [illegible] dans et sous [illegible] ne témoignent pas d'une [illegible] rienne un maître de trafic.

Le rôle suspect d'un [illegible]

Doucerey avait [illegible] distances d'un [illegible] gas Belge, [illegible] chauffeur [illegible] M. Robert, [illegible] voyageurs à [illegible] augmentaient aux [illegible] matinées de chasse et de [illegible] de guerre.

Déjà, au cours de [illegible] 1934, les douaniers [illegible] avaient saisi [illegible] parvenus à l'importation [illegible] [illegible] Doucerey [illegible] [illegible] [illegible]